

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 6-10 novembre 2006

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2006/5-E/1
28 septembre 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau du Commissaire aux comptes: M. G. Miller tél.: 0044-207798-7136

Commissaire aux comptes, National Audit Office du Royaume-: M. R. Clark tél.: 066513-2577

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



National Audit Office

Audit international

Le *National Audit Office* (NAO) du Royaume-Uni assure les services d'audit externe du Programme alimentaire mondial. Le Commissaire aux comptes, Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, a été nommé par le Conseil d'administration conformément au Règlement financier. Indépendamment de la certification des comptes du PAM, conformément à l'article XIV du Règlement financier, le Commissaire aux comptes est habilité, en vertu du mandat dont il est investi, à faire rapport au Conseil d'administration sur l'efficacité des procédures financières et, d'une façon générale, sur l'administration et la gestion du PAM.

Le NAO assure les services d'audit externe pour différentes organisations internationales, de façon tout à fait indépendante de son rôle d'institution suprême d'audit du Royaume-Uni. Le NAO a recours à cette fin à une équipe de vérificateurs qualifiés ayant une longue expérience de l'audit des organisations internationales.

L'audit du NAO a pour but de donner une assurance indépendante aux États membres, de rehausser la valeur de la gestion financière et de la gouvernance du PAM et d'appuyer la réalisation des objectifs du Programme.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL – PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
Introduction	1 – 3
Contexte	4 – 7
Approche de l'audit	8 – 18
Principaux risques identifiés	19 – 29
Portée proposée de l'audit de gestion	30 – 37
Rapports au Conseil d'administration concernant l'audit externe	38 – 39
Annexe 1: Méthodologie de l'audit financier	

Introduction

1. Comme suite à la reconduction du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni comme Commissaire aux comptes du PAM, en novembre 2005, et à la communication au Conseil d'administration, en juin 2006, des résultats de notre programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005, le présent document est destiné à fournir au Conseil un aperçu de la manière dont le Commissaire aux comptes se propose de planifier les opérations de vérification des états financiers du PAM et de ses activités pour l'exercice biennal 2006-2007.
2. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, nous avons adressé au Secrétariat, à la suite de nos visites de vérification sur le terrain, 18 lettres de recommandations sur la gestion des opérations financières de l'Organisation et avons soumis 6 rapports au Conseil d'administration concernant les normes applicables aux rapports financiers au PAM (février 2005); la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information (WINGS) du PAM (juin 2005); l'opération d'appui de Doubaï (novembre 2005); les pertes de produits après livraison (février 2006); et le cadre de gestion axée sur les résultats (juin 2006). Nous avons également soumis notre rapport sur les états financiers de 2004-2005 et notre opinion d'audit au Conseil d'administration en juin 2006.
3. Le programme que nous envisageons pour nos activités d'audit, notamment d'audit financier, d'audit de la gestion et d'audits sur le terrain, est exposé ci-dessous, et il sera exécuté (et adapté selon que de besoin) de manière à appuyer les mesures adoptées par le PAM pour mettre en oeuvre les normes comptables internationales du secteur public. Nous apporterons également à notre programme de travail les changements qui pourront s'avérer nécessaires à la lumière des nouvelles activités entreprises pour faire face à des situations d'urgence et de notre évaluation continue des risques.

Contexte

4. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni est le Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial, nommé en application des articles 14.1 à 14.9 du Règlement financier. Il est appelé à examiner et à certifier chacun des états financiers comprenant les comptes du Programme alimentaire mondial, et à faire rapport à leur sujet, conformément aux normes communes de vérification des comptes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Aux termes des dispositions de l'annexe au Règlement financier qui définit le mandat additionnel pour la vérification externe des comptes (en particulier les paragraphes 6c et 7), le Commissaire aux comptes est également tenu de faire rapport sur l'utilisation économique, rationnelle et efficace des avoirs financiers et autres du PAM.
5. Nous continuerons de présenter des rapports à la direction, notamment des lettres de recommandations au Directeur exécutif concernant les principales phases de l'audit (planification, exécution et achèvement), des lettres de recommandations concernant les résultats de nos visites des bureaux de pays, des rapports au Conseil d'administration concernant les principales questions liées à l'utilisation optimale des ressources ou à la gestion des activités et un rapport de synthèse de fin d'audit au Conseil d'administration, en même temps que les états financiers.
6. Lors de nos opérations de vérification, nous continuerons de tenir compte de la nature et des spécificités de l'environnement dans lequel le PAM opère, et de traiter des aspects importants des activités menées par le PAM pour livrer l'aide alimentaire de manière à répondre aux besoins d'urgence et à appuyer le développement économique et social.
7. Nous avons prévu de procéder à une réévaluation complète du travail que nous avons accompli pendant le premier exercice biennal et des réponses de la direction et du Conseil d'administration. Pendant le présent exercice biennal, nous donnerons suite aux recommandations découlant de nos rapports au Conseil d'administration pour faire en sorte que le PAM continue de bénéficier d'une vérification méthodique et rigoureuse.

Approche de l'audit

Audit financier

8. L'audit financier a pour objectif premier d'apporter au Conseil d'administration, principal utilisateur des états financiers, l'assurance que les comptes et les opérations financières qui les sous-tendent sont exempts d'erreurs importantes et conformes au Règlement financier du PAM. Dans son opinion, le Commissaire aux comptes doit aussi confirmer si les dépenses ont été engagées et les recettes utilisées pour atteindre les objectifs qu'elles devaient servir et si les opérations sont conformes aux autorisations qui les régissent. Pour faciliter la mise en oeuvre progressive des normes comptables internationales et des normes concernant les rapports financiers annuels, nous examinerons les comptes établis pour 2006 et pour 2007 et présenteront à ce sujet des rapports appropriés.
9. L'on trouvera à l'annexe I une description plus détaillée de l'approche que nous entendons suivre pour nos vérifications, conformément aux normes professionnelles les plus élevées et aux pratiques optimales actuellement acceptées.
10. Nous obtiendrons directement les pièces justificatives dans le cadre de notre travail à Rome et de visites dans un certain nombre de bureaux de pays et de bureaux régionaux, en particulier ceux qui jouissent d'une importante délégation de pouvoirs. Nous attachons une grande importance à la vérification par sondage de la régularité des dépenses, pour s'assurer qu'elles correspondent aux intentions du Programme alimentaire mondial, telles qu'elles sont reflétées dans les budgets approuvés. Nous choisirons les bureaux extérieurs dans lesquels nous nous rendrons en fonction de l'évaluation des risques. Nous nous tiendrons en contact et coordonnerons nos activités avec la Division des services de contrôle, notamment le Bureau de la vérification des comptes, pour éviter des chevauchements inutiles. Nous continuerons d'évaluer les activités du Bureau de la vérification interne des comptes et nous fonderons sur son travail lorsqu'il y aura lieu.
11. Les procédures que nous appliquons visent à obtenir un audit efficace par rapport à son coût. Ce sont des procédures bien établies qui permettent d'assurer avec efficacité un travail de vérification approprié conforme aux normes en vigueur. Dans le cadre de ses procédures normales, le *National Audit Office* confie systématiquement à des spécialistes expérimentés sans lien avec les vérifications la tâche de procéder à un contrôle interne et indépendant de la qualité, ce qui offre une garantie supplémentaire d'efficacité et de respect des normes.
12. Nous assisterons aux sessions annuelles et ordinaires du Conseil d'administration et à celles du Comité financier de la FAO pendant l'exercice biennal ainsi qu'à celles du Comité d'audit.

Visites sur le terrain

13. Le travail qu'impliquent l'audit financier et le rapport de gestion sera réalisé à la fois au siège et sur le terrain. L'audit financier portera, par exemple, sur la vérification des comptes de dépenses et de recettes dans les bureaux locaux; l'analyse des dépenses par rapport au budget; le contrôle physique des avoirs inventoriés; l'examen des avances ainsi que le rapprochement des comptes bancaires. Le travail relatif au rapport de gestion sur le terrain étayera les principaux sujets à inclure dans le rapport d'audit et portera donc, selon qu'il conviendra, sur les questions affectant l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations du PAM.
14. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, nous avons l'intention de mener à bien un programme de visites de vérification et d'élaborer des lettres de recommandations pour 15 pays, y compris les 6 bureaux régionaux. Sous réserve de la nécessité d'adapter le programme en fonction des circonstances, nous prévoyons de nous rendre dans les pays suivants pendant l'exercice biennal: Afrique du Sud, Algérie, Cuba, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Indonésie, Kenya, Ouganda, Panama, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad et Thaïlande. Indépendamment de ce programme de travail, du rapport financier et de l'opinion d'audit, nous avons l'intention de soumettre quatre rapports thématiques à l'examen du Conseil d'administration.

15. Notre sélection repose sur notre évaluation des risques, sur la base de nos propres critères, comme la valeur des budgets opérationnels, les types d'opérations menées dans le pays et les conclusions retirées de nos précédentes visites sur le terrain et de celles du service de vérification interne des comptes. Nous resterons néanmoins attentifs aux exigences des activités opérationnelles du PAM et à tout changement de situation.

Rapports de gestion au Conseil d'administration

16. Nos rapports au Conseil d'administration sont censés porter sur les questions qui peuvent avoir des incidences importantes sur l'efficacité et l'efficacités des opérations du PAM, la réalisation de ses objectifs et le montant des ressources allouées à cette fin.

Dispositions relatives à la gouvernance de l'Organisation

17. En août 2004, le Directeur exécutif a restructuré le Comité d'audit de sorte qu'il soit composé en majorité de conseillers professionnels expérimentés de l'extérieur, et le Comité a été doté d'un nouveau mandat pour qu'il fournisse des avis au Directeur exécutif concernant la gestion financière et la comptabilité. Nous collaborons avec le Comité pour appuyer et faciliter ses activités et pour qu'un partenariat productif soit établi entre le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes. Nous nous félicitons de l'intention manifestée par le Directeur exécutif de continuer à renforcer la représentation de membres de l'extérieur au sein du Comité, ce qui, à notre avis, contribuera à améliorer la gouvernance de l'Organisation. Il est à notre avis essentiel pour le Secrétariat de continuer d'assister à un niveau élevé aux réunions du Comité d'audit, lorsque celui-ci sera constitué notamment de membres de l'extérieur, pour pouvoir fournir des avis et assurer une supervision efficace.
18. Indépendamment de notre participation aux réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, nous sommes à la disposition des membres du Bureau du Conseil d'administration pour nous entretenir périodiquement avec eux lorsque cela peut être utile.

Principaux risques identifiés

19. Plusieurs aspects importants de la nature, de la structure et des opérations du PAM présentent des risques particuliers dans le contexte des vérifications. Notre approche de l'audit tient compte des risques en question et de leur impact sur les mécanismes de contrôle interne et les états financiers du Programme.

Renforcement de l'obligation redditionnelle

20. Comme suite, notamment, aux recommandations formulées dans le rapport que nous avons soumis au Conseil d'administration en janvier 2005 au sujet des normes applicables aux rapports financiers du PAM¹ et aux encouragements dispensés par le groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil d'administration a souscrit en novembre 2005 aux propositions intérimaires formulées par le Secrétariat en vue d'introduire au PAM des normes plus rigoureuses en matière de rapports financiers. En outre, le Secrétariat a annoncé son intention d'incorporer aux états financiers annuels une section consacrée aux mécanismes de contrôle interne.
21. Notre audit tendra à évaluer les progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre de ces initiatives de la direction afin de les faciliter l'une et l'autre ce qui, à notre avis devrait améliorer la transparence et renforcer l'obligation redditionnelle au PAM (objectif de gestion 6 du Plan stratégique pour 2006-2009)².

¹ WFP/EB.1/2005/5-E.

² WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1

Décentralisation des mécanismes de contrôle interne

22. La décentralisation des mécanismes de contrôle du PAM demeure l'une des questions sur lesquelles portera principalement notre audit. Le PAM a continué de chercher à améliorer l'efficacité de la gestion des opérations et des mécanismes de contrôle interne, notamment comme suite aux conclusions de nos vérifications et aux préoccupations reflétées dans nos lettres de recommandations, aux constatations issues de la vérification interne des comptes et à l'évaluation des risques faite par la direction elle-même. S'agissant des mécanismes de contrôle financier, la décentralisation présente des risques en même temps que des avantages pour ce qui est de fournir rapidement une assistance appropriée, et de contrôler les opérations et d'en rendre compte comme il convient.
23. Le programme de visites des opérations sur le terrain que nous prévoyons portera notamment sur les principaux mécanismes de contrôle interne des dépenses, des budgets, des rapprochements bancaires et de la vérification des avoirs. Au plan régional, nous examinerons le mécanisme de contrôle appliqué pour le suivi des activités des bureaux de pays.

Gestion des risques

24. Le PAM a commencé pendant l'exercice biennal 2004-2005 à introduire de nouveaux mécanismes de gestion des risques en vue d'améliorer les systèmes d'information et de contrôle de la gestion. Tant que ces mécanismes ne seront pas pleinement opérationnels, il se peut que des risques significatifs ne soient pas détectés et/ou signalés à la direction.
25. Nos vérifications tendront par conséquent à passer en revue les progrès accomplis dans ce domaine et à déterminer dans quelle mesure ce processus est de nature à faciliter une gestion plus efficace et plus efficiente des risques au PAM.

Recours aux partenaires d'exécution

26. Le PAM a recours à des partenaires pour distribuer les produits alimentaires aux bénéficiaires, à charge pour eux de lui rendre compte de leurs activités. Du fait de la nature de ces arrangements, il existe le risque que les pertes de produits alimentaires après livraison ne soient pas toutes signalées et que la réputation du PAM souffre du recours à des tierces parties pour réaliser les objectifs premiers de l'Organisation.
27. Les visites que nous prévoyons d'organiser sur le terrain tendront notamment à déterminer la solidité des informations communiquées par les partenaires d'exécution en ce qui concerne le suivi des opérations sur le terrain. Nous examinerons également les registres tenus localement en ce qui concerne le volume des pertes après livraison enregistrées dans le système COMPAS pour déterminer si les informations à ce sujet sont complètes et exactes.

Caractère volontaire des contributions

28. Les opérations du PAM sont intégralement financées au moyen de contributions volontaires, ce qui suppose inévitablement certains risques opérationnels pour le Programme. Si le financement disponible ne suffit pas pour couvrir le coût d'opérations ou d'activités déterminées, il existe en effet le risque que les fonds expressément fournis par les donateurs dans un but spécifique soient utilisés pour couvrir un déficit de ressources dans d'autres domaines.
29. Notre examen des dépenses des bureaux de pays tend notamment à évaluer l'exactitude des transactions entrées dans le système comptable WINGS, qui est la principale source des informations financières communiquées au Conseil d'administration. En ce qui concerne les recettes, nos vérifications portent sur les ressources reçues du donateur et tendent à déterminer que les fonds ont effectivement été utilisés conformément aux intentions manifestées par les donateurs dans leurs annonces de contribution.

Portée proposée de l'audit de gestion

30. Aux termes du Règlement financier, le Commissaire aux comptes est habilité à faire porter ses vérifications sur la gestion et sur les résultats de l'Organisation et à faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration.
31. Le Commissaire aux comptes a indiqué au Conseil d'administration en juin 2006 quels étaient les thèmes sur lesquels il entendait lui soumettre des rapports et, à la suite des discussions tenues avec le Bureau et avec le Secrétariat, nous avons retenu quatre thèmes sur lesquels porteront nos rapports de gestion pour l'exercice biennal 2006-2007. Sur la base des entretiens que nous avons eus avec le Conseil d'administration et avec le Bureau, nous avons sélectionné les thèmes en question à la lumière de l'importance qu'ils présentent pour l'efficacité et l'efficacité des opérations de l'Organisation et du montant des ressources allouées à cette fin.
32. Les thèmes que nous avons identifiés pour nos rapports sont la gestion de trésorerie, les coûts des activités de communication, la deuxième partie de notre examen de la gestion axée sur les résultats et l'impact de la décentralisation. Nous compléterons nos recommandations précédentes et continuerons de nous efforcer de présenter nos rapports au Conseil d'administration à intervalles réguliers pendant l'exercice biennal.

Gestion de trésorerie

33. Depuis 2002, le Programme alimentaire mondial a détenu chaque année d'importantes liquidités, de plus de 1 milliard de dollars. Ce niveau de liquidités exige une gestion efficace non seulement afin de les préserver mais aussi de faire en sorte que le PAM dispose des ressources nécessaires pour pouvoir faire face rapidement à toute nouvelle situation d'urgence et mener à bien les programmes en cours tout en étant en mesure de couvrir ces engagements dans des domaines comme les indemnités dues au personnel. Ce rapport a pour but de donner aux membres du Conseil d'administration l'assurance que les fonds détenus sont sauvegardés, gérés de manière rationnelle et efficace et disponibles pour engagement aux fins appropriées.

Coût des activités de communication

34. Le PAM dépend très directement de la qualité de ses relations avec les donateurs et doit par conséquent se forger une réputation qui encourage les contributions, de manière à pouvoir non seulement faire face aux situations d'urgence mais aussi mener à bien ses projets de développement. Nos vérifications tendront à évaluer le rapport coût-efficacité des activités de communication menées par l'entremise des bureaux de liaison ainsi que des initiatives entreprises pour mobiliser des fonds. Nous nous efforcerons également de déterminer comment la projection d'une "image de marque" est liée à la réalisation des objectifs et des priorités du PAM, pour faire en sorte que les investissements dans les activités de communication produisent des dividendes acceptables sur les plans aussi bien opérationnel qu'économique.

Gestion axée sur les résultats

35. Dans le premier rapport que nous avons présenté en 2005 au sujet des mécanismes de gestion axée sur les résultats, nous nous sommes engagés à présenter au Conseil d'administration, pendant l'exercice biennal 2006-2007, un rapport sur notre examen des indicateurs de résultats au regard des pratiques optimales suivies dans ce domaine, en étudiant notamment la pertinence, la définition, l'utilité, l'opportunité et la vérifiabilité des indicateurs. Nous examinerons en outre l'impact de l'approche axée sur les résultats sur l'obligation redditionnelle des bureaux de pays ainsi que l'étendue de la formation et de l'appui décentralisé à prévoir pour la mettre en oeuvre. À la lumière des conclusions retirées de nos visites sur le terrain, nous nous attacherons à déterminer la mesure dans laquelle l'amélioration des résultats constatée peut être due à une plus grande efficacité plutôt qu'à l'affectation de ressources accrues.

Décentralisation

36. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, nous avons relevé, dans nos lettres de recommandations et dans les rapports établis à l'issue de nos vérifications financières, les différences qui caractérisaient la portée ou la qualité de la supervision assurée par les bureaux régionaux. En termes de contrôle financier, la décentralisation soulève un certain nombre de questions en ce qui concerne la fourniture de l'assistance dans les situations d'urgence ainsi que le contrôle de l'aide et les comptes rendus. À la suite du cas de fraude découvert en 2005 au bureau régional basé en Afrique du Sud, le siège a distribué une directive aux bureaux extérieurs pour préciser que la supervision de l'application des mécanismes de contrôle financier était une responsabilité relevant des bureaux régionaux.
37. Les responsables des services financiers ont entrepris de mettre en oeuvre un certain nombre de mécanismes de supervision qui doivent être pleinement opérationnels en 2006:
- SHAPE – tableau mensuel des résultats tenu par le Directeur adjoint du Département de l'administration afin de suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés par les directeurs de division et de renforcer la supervision assurée par le Département de l'administration.
 - DASHBOARD – procédure d'évaluation sur le terrain qu'il est prévu de mettre en place pour pouvoir suivre la réalisation des objectifs financiers, par exemple l'état des soldes détenus de longue date.

Notre examen tendra à déterminer l'impact de ces mécanismes sur les effectifs sur le terrain en comparaison de ceux du siège, ainsi qu'à formuler des observations concernant les systèmes d'obligation redditionnelle et les procédures de suivi appliqués dans le cadre des opérations et des mécanismes de contrôle financier décentralisés.

Rapports au Conseil d'administration concernant l'audit externe

38. Indépendamment de nos rapports thématiques, nous établirons un rapport sur notre vérification des états financiers du Programme afin de compléter l'opinion formulée à l'issue de notre audit et de tenir le Conseil d'administration informé des principales questions mises en lumière par nos vérifications financières.
39. Nous donnerons au Directeur exécutif la possibilité de commenter nos conclusions avant de présenter nos rapports au Conseil d'administration. Nous avons pour politique d'éviter toute surprise et de discuter en détail des constatations retirées de nos vérifications avec l'Organisation avant de soumettre nos rapports afin de parvenir à un accord sur les faits sur lesquels sont fondées les conclusions et les recommandations reflétées dans nos rapports d'audit. Le Conseil d'administration pourra ainsi prendre connaissance des questions soulevées dans les rapports du Commissaire aux comptes en ayant l'assurance qu'elles sont fondées sur des faits solides et présentées de façon juste et fiable. Le Directeur exécutif et ses collaborateurs auront ainsi également la possibilité de donner suite dès que possible aux recommandations concrètes formulées par le Commissaire aux comptes.

Annexe 1

Méthodologie de l'audit financier

1. En appliquant les normes de vérification les plus élevées de la profession, nous adoptons une méthode clairement axée sur les risques et les contrôles afin d'aboutir à un audit qui:
 - apporte une valeur ajoutée; et
 - offre la possibilité d'améliorer l'efficacité et d'opérer des économies au profit de l'Organisation.
2. La méthode de vérification consiste à acquérir une profonde connaissance des opérations et activités du Programme afin de cerner les principaux risques qui en découlent. Des risques significatifs peuvent compromettre la capacité du Programme d'atteindre les objectifs de sa mission et avoir une influence sur la fiabilité et l'exactitude des états financiers. Notre méthode fait donc une grande place aux notions d'importance relative et de risque, et aux besoins des principaux utilisateurs des états financiers.
3. L'importance relative correspond à une notion selon laquelle il est admis que les états financiers ne sont que rarement absolument exacts. Un élément est jugé important si son inclusion, son omission, son inexactitude ou sa non-présentation risque de fausser le tableau général dépeint par les états financiers. Notre travail est donc centré sur tous les domaines d'activité essentiels, et le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers est limité aux questions de fond. Les questions de moindre importance seront traitées par voie d'entretiens ou d'échanges de correspondance avec le Directeur exécutif.
4. Nous procédons à une évaluation minutieuse des risques, y compris des points forts et des points faibles des contrôles effectués par les mécanismes comptables de l'organisation —en tenant compte des innovations, telles que la mise en place de nouveaux systèmes informatiques et les changements de procédure— afin de déterminer les probabilités d'erreur importante, voire de fraude. Les résultats de l'évaluation nous aident à déterminer les pièces justificatives nécessaires pour étayer l'opinion du Commissaire aux comptes, à centrer nos efforts sur les domaines à haut risque et à améliorer le rapport coût-efficacité de la vérification par sondage.